

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/472 /MTPS.DGTFP.DFP./2103

portant reclassement et nomination de
Monsieur LOEMBE Isidore, Instituteur
Principal des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des services Sociaux
(Enseignement)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

Vu le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 068/MEN-DGAS-DPAA-SP du 20 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté n° 303/MEN-DGAS-DPAA-SP portant promotion des
fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement) en ce qui concerne LOEMBE Isidore ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 2 novembre 1983 ;

Vu le rectificatif des résultats des concours d'entrée à
l'INSEED, session de Mars 1981 publié le 30 Juillet 1981 ;

DECRETE :

.../...

Mary

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 64/165 du 22.5.64 susvisé, Monsieur ~~LOEMBA~~ Isidore, Instituteur Principal de 4e échelon indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (session 1985) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3e échelon indice 1010 Acc = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant ~~à~~ ^{en} ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{de} ~~solde~~ ^{de} que de l'ancienneté pour compter du 20.10.83 ~~à~~ ^à effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Mai 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Itihi-Ossétoumba LEMOUNDZOU.-

- AMPLIATIONS :
- JORPC 1
 - D.T.F.P./D.F.P. 3
 - D.N.P./B.S.T. 3
 - D.A.B. 3
 - D.N.A.A. 3
 - D.C.F. 2
 - MEN 2
 - INTERESSE 1
 - SGCM/BC 2

[Handwritten signature/initials over the list of copies]